DIGNE DE CONFIANCE,
à chaque instant

2025

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Guide d’accès aux renseignements médicaux et psychosociaux

Services des archives médicales

Direction des services multidisciplinaires de santé et services sociaux, de la recherche et de l’enseignement

Québec

Une publication de :

Direction des services multidisciplinaires de santé et services sociaux, de la recherche et de l'enseignement
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
1755, boul. René-Laennec
Laval (Québec) H7M 3L9
Téléphone : 450 668-1010
Site Web : www.lavalensante.com

Mise à jour

2025-10-06
Josianne Ménard Leclerc, Chef des archives médicales et Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux, de la recherche et de l'enseignement

Guide d'accès au dossier médical et psychosocial_ 2025
Annexe A - Frais et modalités de paiement
Annexe B - Coordonnées des services des archives médicales

Rédaction intiale

Guylaine Veillette, Coordonnatrice des archives médicales

Diffusion

Ce document ainsi que les annexes A et B sont disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

https://www.lavalensante.com/informations-pratiques/archives-medicales/

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, 2025

Les renseignements médicaux et psychosociaux d'un usager sont un outil essentiel pour tous les intervenants et les professionnels qui donnent des soins et des services

Ces renseignements sont confidentiels

Qui peut obtenir des renseignements médicaux et psychosociaux figurant au dossier d'un usager?

Selon la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (articles 6 et 17, LRSSS), toute personne de 14 ans et plus, qui n'est pas soumis à un régime légal de protection, a le droit d'accéder à ses renseignements de santé et de services sociaux.

Les renseignements médicaux et psychosociaux d'une personne peuvent également être obtenus par :

- Une tierce personne ayant l'autorisation écrite et signée par la personne concernée;
- Les parents ou le représentant légal de la personne concernée, dans l'exercice de ses fonctions et avec preuve à l'appui comme un mandat d'inaptitude homologué;
- Le tribunal ou le coroner, sur ordonnance, dans le cadre de ses fonctions.

Qui peut signer le formulaire d'autorisation ?

- Pour les renseignements de la personne de moins de 14 ans : le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur
- Pour les renseignements de la personne de 14 ans et plus : la personne elle-même

Il peut y avoir certaines exceptions à ces règles. Par exemple, dans des cas d'inaptitude.

Procédure à suivre pour obtenir une copie ou consulter des renseignements de santé et de services sociaux

Toute demande d'accès aux renseignements d'une personne doit être envoyée au service des archives médicales de l'installation visée aux coordonnées inscrites à l'**Annexe B - Coordonnées des services des archives médicales.**

La demande doit préciser la nature et les dates des renseignements voulus. Elle doit également être écrite, récemment signée et datée par le demandeur.

Afin de faciliter la rédaction de ces demandes, il est recommandé d'imprimer et de remplir le formulaire d'autorisation conçu à cet effet.

- Vous trouverez les versions françaises et anglaises des formulaires d'autorisation à la page des archives médicales : https://www.lavalensante.com/informations-pratiques/archives-medicales/

Il faut s'assurer de remplir le formulaire correctement afin d'éviter des retards dans le traitement de la demande. Lorsque le numéro de dossier est connu, l'inscrire dans l'espace prévu à cet effet.

Si le formulaire ne peut être imprimé, faire parvenir une lettre au service des archives médicales en y indiquant les informations suivantes :

Information de la personne concernée par les renseignements demandés

- Nom et prénom à la naissance
- Date de naissance
- Numéro de dossier (si connu)
- Numéro d'assurance maladie
- Nom et prénom de la mère

Renseignements demandés:

- Indiquer les documents requis et la période à considérer. Par exemple : historique d'hospitalisation depuis 2022

Information sur le demandeur voulant avoir accès aux renseignements

- Coordonnées pour joindre le demandeur (nom, prénom, adresse courriel, adresse postale et numéro de téléphone)
- Mode de transmission des documents au demandeur : par courrier électronique, par la poste, en personne ou autre
- Signature manuscrite (à la main) et date à laquelle la lettre a été écrite.

Demande de preuves supplémentaires

Dans certains cas, des preuves supplémentaires peuvent être requises pour appuyer une demande. Par exemple, il peut être exigé de joindre une copie d'un certificat de naissance, d'un certificat d'adoption, d'une preuve de tutelle, etc.

Ces documents peuvent être joints au formulaire d'autorisation. Si la demande est incomplète, un employé du service des archives médicales communiquera avec le demandeur.

Comment envoyer la demande

La demande peut être remise de l'une des façons suivantes :

- Par courrier électronique;
- Par la poste;
- Par télécopieur;
- En personne.

Les coordonnées des installations sont accessibles à l'Annexe B - Coordonnées des services des archives médicales.

Prendre note qu'aucun renseignement personnel ne sera communiqué par téléphone.

La réponse sera retournée selon l'indication inscrite sur la demande d'accès. Noter que la transmission électronique est fortement encouragée.

Délai

Un délai approximatif de 30 jours peut être requis pour traiter une demande.

Frais exigés et types de paiement

Des frais peuvent aussi être exigés, selon le type de demande et le nombre de documents demandés.

- Pour une demande d'attestation, des frais de 25 $ + taxes seront exigés
- Si des frais devaient s'appliquer, un employé du service des archives médicales communiquera avec le demandeur pour l'aviser et convenir des modalités de paiement.

Pour toute information en lien avec les frais pouvant être exigés et les types de paiement, veuillez-vous référer à l'**Annexe A – Frais et modalités de paiement**.

Questions et renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le service des archives médicales en vous référant aux coordonnées accessibles à l'**Annexe B - Coordonnées des services des archives médicales**.